### ATU DE COHORTE

# PROTOCOLE D'UTILISATION THERAPEUTIQUE ET DE RECUEIL D'INFORMATIONS

## LEUKOTAC 1 mg/mL, Solution à diluer pour perfusion (inolimomab)

Version 1 : décembre 2019

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)

**ATU** 

143-147 Bd Anatole France 93285 Saint Denis Cedex

mail: atuoncoh@ansm.sante.fr

Titulaire de l'Autorisation Temporaire d'Utilisation de Cohorte

ElsaLys Biotech SA 317 Avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

Laboratoire Exploitant Pharma Blue 9 avenue Percier 75008 Paris

Cellule ATU Leukotac Tel: 0 800 08 90 81 Fax: 01 56 59 05 60

Email: atu-leukotac@pharma-blue.com

1	INT	RODUCTION	3
	1.1	Le médicament	3
	1.2	Autorisation temporaire d'utilisation	3
	1.2.1	Généralités	3
	1.2.2	Généralités	3
	1.3	Information des patients	4
2 M		DALITES PRATIQUES DE PRESCRIPTION, DE DELIVRANCE DU MENT ET DE SUIVI DES PATIENTS	4
	2.1	Rôle du médecin hospitalier prescripteur	5
	2.1.1	Formalités avant tout traitement	
	2.1.2	Suivi médical des patients	5
	2.1.3	Arrêt de traitement	7
	2.2	Rôle du pharmacien d'établissement de santé	7
	2.3	Rôle de PHARMA BLUE	8
3	PHA	ARMACOVIGILANCE	8
	3.1	Rôle des professionnels de santé	8
	3.1.1	Qui déclare ?	
	3.1.2	Que déclarer ?	
	3.1.3	Quand déclarer ?	8
	3.1.4	Comment déclarer ?	
	3.1.5	A qui déclarer ?	9
	3.2	Rôle des patients et/ou des associations de patients	9
	3.3	Rôle de PHARMA BLUE	9
	3.3.1	Transmission immédiate à l'ANSM des effets indésirables dont PHARMA BLUE a connaissance	´9
	3.3.2		
	3.4	Rôle de l'ANSM	_ 10
	3.5	Rôle du CRPV désigné responsable du suivi national	_ 10
4	ATU	nominatives	_ 10
A	nnexe	A : Note d'information destinée au patient	_ 12
A	nnexe	s B : Fiches de suivi médical	_ 15

#### INTRODUCTION 1

#### 1.1 Le médicament

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a accordé le xx/xx/xxxxx, une Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) dite "de cohorte" [article L 5121-12 I - 1° du Code de la santé publiquel à ElsaLvs Biotech pour le médicament LEUKOTAC. 1mg/mL: solution à diluer pour perfusion intraveineuse (inolimomab) dans l'indication :

«chez l'adulte et chez l'enfant à partir de 28 jours, traitement de la maladie du greffon contre l'hôte aiguë (GvHD) cortico-résistante ou cortico-dépendante de grade II-IV selon la classification de Glucksberg après transplantation de cellules souches hématopoïétiques allogéniques».

L'inolimomab est un anticorps monoclonal murin IgG1 avec liaison spécifique à la chaîne α (CD25, p55) du récepteur humain de l'IL-2 exprimé sur les lymphocytes T activés. L'inolimomab induit une inhibition de l'expansion clonale des lymphocytes T cytotoxiques activés par l'antigène et un blocage exclusif des clones lymphocytaires alloréactifs.

Une demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) sera déposée fin 2020-début 2021 auprès de l'Agence Européenne du Médicament (EMA).

#### 1.2 Autorisation temporaire d'utilisation

#### Généralités 1.2.1

Il s'agit d'une procédure d'autorisation exceptionnelle.

L'ATU dite "de cohorte" permet une mise à disposition précoce d'un médicament n'ayant pas d'autorisation de mise sur le marché (AMM) lorsqu'il répond aux critères de l'article L.5121-12. I-1° du Code de la Santé Publique (CSP), c'est-à-dire lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il est destiné au traitement, à la prévention ou au diagnostic de maladies graves ou rares,
- il n'existe pas de traitement approprié disponible sur le marché,
- son efficacité et sa sécurité d'emploi sont fortement présumées, au vu des résultats d'essais thérapeutiques auxquels il a été procédé en vue d'une demande d'AMM. Cette demande a été déposée ou le demandeur s'engage à la déposer dans un délai déterminé.
- Le médicament est susceptible de présenter un bénéfice clinique réel et la mise en œuvre du traitement ne peut pas être différée.

L'ATU, contrairement à un essai clinique, n'a pas pour objectif d'apporter une réponse sur l'efficacité du médicament.

L'ATU peut être modifiée, suspendue ou retirée par l'ANSM pour des motifs de santé publique ou si les conditions susmentionnées ne sont plus remplies.

### 1.2.2 Le protocole d'utilisation thérapeutique et de recueil d'informations (PUT)

Ce médicament ne bénéficiant pas d'une AMM en France, son utilisation est soumise à une procédure de surveillance étroite de la part de l'ANSM, en matière de pharmacovigilance et d'efficacité. C'est pourquoi cette ATU est accompagnée d'un protocole d'utilisation thérapeutique et de recueil d'information, établi par l'ANSM en concertation avec le laboratoire ElsaLys Biotech et PHARMA BLUE. Ce protocole décrit :

1. Le suivi et la surveillance des patients traités : tous les patients recevant le traitement dans le cadre de cette ATU sont suivis et surveillés selon les modalités décrites par le protocole. L'ensemble des données de surveillance collectées par les prescripteurs sont recueillies et analysées par le laboratoire ElsaLys Biotech/PHARMA BLUE et transmises à l'ANSM selon une périodicité qu'elle fixe.

décembre 2019 - Version 1

PHARMA BLUE <u>a l'obligation</u> de transmettre à l'ANSM, tous les 3 mois <u>un rapport de synthèse sur cette</u> ATU comportant l'ensemble des données recueillies notamment :

- les caractéristiques des patients traités ;
- les modalités effectives d'utilisation du médicament ;
- les données d'efficacité et de pharmacovigilance, comprenant une synthèse de tous les effets indésirables ainsi que toute information utile sur la tolérance du médicament recueillie en France et à l'étranger pendant cette période, y compris les données de la littérature.

Un résumé de ce rapport, validé par l'ANSM, est transmis par PHARMA BLUE aux prescripteurs et aux pharmaciens d'établissement de santé ayant dispensé le médicament ainsi qu'aux Centres Régionaux de Pharmacovigilance (CRPV) et aux Centres Anti-Poison (CAP) pour information et est publié sur le site Internet de l'ANSM (www.ansm.sante.fr).

- 2. l'information pertinente sur l'utilisation de ce médicament afin d'en assurer un bon usage, avec notamment le résumé des caractéristiques du produit (RCP) qui fixe les critères d'utilisation du médicament, les modalités d'information des patients sur le médicament et sur l'ATU
- 3. la définition des critères d'utilisation et de dispensation du médicament ainsi que les modalités de surveillance des patients traités,
- 4. le rôle de tous les acteurs du présent dispositif.

Un exemplaire de ce protocole est remis par la firme à chacun des médecins prescripteurs et pharmaciens d'établissements de santé qui en fait la demande ainsi qu'aux CRPV et aux CAP. Il est, par ailleurs, disponible sur le site Internet de l'ANSM (www.ansm.sante.fr - rubrique ATU).

### 1.3 Information des patients

Préalablement à la mise en route du traitement, chaque patient, son représentant légal ou la personne de confiance qu'il a désignée, doit être informé par le prescripteur sur le médicament et sur les modalités de la procédure de mise à disposition exceptionnelle et de déclaration des effets indésirables. Une note d'information destinée au patient (Annexe A) lui est remise par le médecin prescripteur avec les explications nécessaires à sa bonne compréhension. Le patient (son représentant légal ou la personne de confiance qu'il a désignée) devra lire cette note d'information et la montrer à tout médecin consulté. En outre, chaque conditionnement de médicament est assorti d'une notice d'information destinée aux patients.

# 2 MODALITES PRATIQUES DE PRESCRIPTION, DE DELIVRANCE DU MEDICAMENT ET DE SUIVI DES PATIENTS

L'Autorisation Temporaire d'Utilisation implique le strict respect des mentions définies dans le résumé des caractéristiques du produit (disponible sur le site Internet de l'ANSM <u>www.ansm.sante.fr</u> – Rubrique ATU) notamment indications et contre-indications ainsi que l'information et le suivi prospectif des patients traités.

Indication : chez l'adulte et chez l'enfant à partir de 28 jours, traitement de la maladie du greffon contre l'hôte (GvHD) aiguë cortico-résistante ou cortico dépendante de grade II-IV selon la classification de Glucksberg après transplantation de cellules souches hématopoïétiques allogéniques.

Les contre-indications, mises en gardes et précautions particulières d'emploi sont détaillées dans le RCP (disponible sur le site Internet de l'ANSM <u>www.ansm.sante.fr</u> – Rubrique ATU).

Dans le cadre de l'ATU, LEUKOTAC est réservé à l'usage hospitalier et sa prescription est réservée aux spécialistes en hématologie ou aux médecins compétents en maladies du sang. L'indication doit être posée au cours d'une réunion de concertation pluridisciplinaire

Seuls les prescripteurs et les pharmaciens exerçant dans un établissement de santé public ou privé peuvent respectivement le prescrire et le dispenser.

### 2.1 Rôle du médecin hospitalier prescripteur

### 2.1.1 Formalités avant tout traitement

Lorsque le prescripteur souhaite instaurer un traitement pour un patient donné, il doit :

- Prendre connaissance du PUT,
- Vérifier l'indication de l'ATU de cohorte.
- Confirmer l'absence de contre-indication au traitement depuis la demande d'accès au traitement,
- Remettre au patient et/ou à son représentant légal et/ou à la personne de confiance qu'il a désignés la note d'information destinée au patient (cf. Annexe A) et de la notice d'information, également fournie dans chaque conditionnement de médicament,
- Expliquer le traitement au patient (ou à son représentant légal ou la personne de confiance), ses effets indésirables, s'assurer de la bonne compréhension de ces informations, et inscrire la procédure d'information suivie dans le dossier du patient,
- Informer, si possible, le médecin traitant du patient,
- Compléter la fiche de demande d'accès au traitement (Annexe B1) et la transmettre accompagnée de l'ordonnance au pharmacien de son établissement qui la valide et l'envoie accompagnée du bon de commande à la cellule ATU Leukotac.

Après avoir pris connaissance de la demande, la cellule ATU Leukotac envoie, pour chaque patient, au prescripteur et au pharmacien un accord d'accès au traitement avec les initiales du patient ainsi que le numéro qui lui est attribué dans l'ATU de cohorte ou, le cas échéant, explique les raisons d'une impossibilité d'inclusion du patient dans la cohorte (non-respect des critères de l'ATU). PHARMA BLUE fera expédier le traitement LEUKOTAC nécessaire à la première phase d'induction dans les plus brefs délais. Le premier jour de traitement définit le J1 du suivi du patient.

### 2.1.2 Suivi médical des patients

Le calendrier des visites de suivi des patients est établi comme suit :

- Visite de suivi à jour 9 (visite J9) et de commande de traitement post première phase d'induction
- Visite de suivi à jour 29 (visite J29)
- Visite de suivi à 3 mois (visite M3)
- Visite de suivi à 6 mois (visite M6)

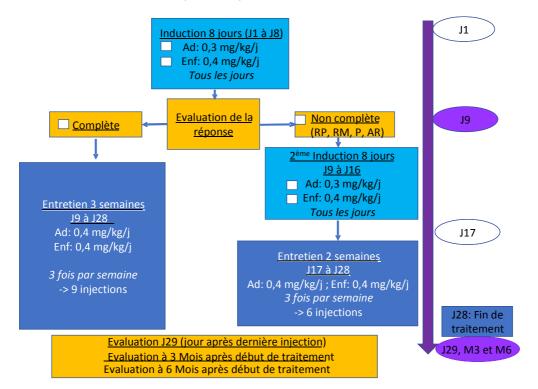


Figure 1 : Schéma thérapeutique du LEUKOTAC (inolimomab)

### 2.1.2.1 Visite de suivi à jour 9 (visite J9)

Au cours de la visite de suivi 9 jours après l'initiation du traitement (visite J9), le prescripteur :

- Remplit la fiche de visite de suivi correspondante (Annexe B2),
- Recherche la survenue d'effets indésirables, remplit une fiche de déclaration d'effets indésirables (Annexe B6), le cas échéant,
- Évalue la réponse clinique\* de la GvHD aiguë (classification de Glucksberg)
- Évalue la rechute éventuelle / la progression de la maladie initiale
- Reporte tous les traitements de la GvHD aigüe ainsi que tout nouveau traitement pertinent pris par le patient (DCI / Dose / Durée.)
- En cas de décès du patient, la date et la cause principale du décès seront reportées sur la fiche d'arrêt de traitement,
- Remplit la fiche de signalement de grossesse (Annexe B7), le cas échéant,
- Remplit la fiche d'arrêt de traitement (Annexe B5), le cas échéant et notamment en cas de décès du patient.

Afin de pouvoir procéder à la poursuite du traitement par LEUKOTAC jusqu'au jour 28, le patient est évalué au jour 9 après le début de traitement pour la réponse au traitement tel que défini dans le tableau cidessous :

- **En cas de réponse complète**, le patient passe en phase d'entretien à la posologie de 0,4 mg/kg trois fois par semaine durant 3 semaines.
- En cas de réponse non complète, de progression ou en l'absence de réponse le patient reçoit une deuxième induction à la posologie de 0,3 mg/kg/jour chez l'adulte et de 0,4 mg/kg/jour chez l'enfant pendant 8 jours suivie par une phase d'entretien à la posologie de 0,4 mg/kg trois fois par semaine durant 2 semaines.

Réponse	Définition	Poursuite du traitement à J9	
Réponse complète (RC)	Réponse complète Résolution de tous les symptômes cliniques		
Réponse partielle (RP)	Amélioration d'au moins un niveau du grade de Glucksberg sans recours à une thérapie additionnelle ni aggravation dans les autres systèmes-organes	<u>Deuxième induction</u> pendant 8 jours Posologie: - chez l'adulte : 0,3 mg/kg/jour	
Réponse mixte (RM)	Amélioration d'au moins un stade dans un organe avec détérioration dans au moins un autre organe	- chez l'enfant 0,4 mg/kg/jour + Phase d'entretien	
Progression (P)	Détérioration dans au moins un organe sans aucune amélioration dans les autres organes	Posologie: - 0,4 mg/kg trois fois par semaine durant 2 semaines.	
Absence de réponse (AR)	Aucune réponse qu'elle soit partielle ou complète	Semane durant 2 Semanes.	

Le médecin remplit la fiche de suivi à J9 et des autres fiches le cas échéant (cf. Annexes B) et les transmet accompagnées de l'ordonnance au pharmacien de l'établissement qui les envoie à la Cellule ATU Leukotac. La Cellule ATU Leukotac fera expédier la suite du traitement LEUKOTAC dans les plus brefs délais.

### 2.1.2.2 Visite de suivi à J29

Au cours de la visite J29, le prescripteur :

- Remplit la fiche de visite de suivi correspondante (Annexe B3),
- Recherche la survenue d'effets indésirables, remplit une fiche de déclaration d'effets indésirables (Annexe B6), le cas échéant,
- Évalue la réponse clinique de la GvHD aiguë (classification de Glucksberg)
- Évalue la rechute éventuelle / la progression de la maladie initiale
- Reporte tous les traitements de la GvHD aiguë ainsi que tout nouveau traitement pertinent pris par le patient (DCI / Dose / Durée.)
- En cas de décès du patient, la date et la cause principale du décès seront reportées sur la fiche d'arrêt de traitement,

- Remplit la fiche de signalement de grossesse (Annexe B7), le cas échéant,
- Remplit la fiche d'arrêt de traitement (Annexe B5), le cas échéant et notamment en cas de décès du patient.

Un exemplaire de chaque fiche est envoyé systématiquement et sans délai au pharmacien de l'établissement de santé pour transmission à la Cellule ATU Leukotac.

### 2.1.2.3 Visites de suivi à M3 et M6

Au cours de chacune des visites de suivi (visite M3 et visite M6), le prescripteur :

- Remplit la fiche de visite de suivi correspondante (Annexe B4).
- Recherche la survenue d'effets indésirables, remplit une fiche de déclaration d'effets indésirables (Annexe B6), le cas échéant,
- Évalue la réponse clinique de la GvHD aiguë (classification de Glucksberg)
- Évalue l'apparition d'une GvHD chronique (y compris localisation et sévérité)
- Évalue la rechute éventuelle / la progression de la maladie initiale
- Reporte tous les traitements de la GvHD aiguë ainsi que tout nouveau traitement pertinent pris par le patient (DCI / Dose / Durée)
- En cas de décès du patient, la date et la cause principale du décès seront reportées sur la fiche d'arrêt de traitement.
- Remplit la fiche de signalement de grossesse (Annexe B7), le cas échéant,
- Remplit la fiche d'arrêt de traitement (Annexe B5), le cas échéant.

Un exemplaire de chaque fiche est envoyé systématiquement et sans délai au pharmacien de l'établissement de santé pour transmission à la Cellule ATU Leukotac.

### 2.1.3 Arrêt de traitement

En cas d'arrêt de traitement, celui-ci devra être signalé à l'aide de la fiche d'arrêt de traitement (cf. Annexe B5). Il y sera précisé la raison de l'arrêt.

Si l'arrêt est lié à la survenue d'un effet indésirable ou à une grossesse, la fiche correspondante doit être également remplie.

Ces fiches sont adressées sans délai à la Cellule ATU Leukotac.

### 2.2 Rôle du pharmacien d'établissement de santé

Lorsqu'un médecin hospitalier demande à la Cellule ATU Leukotac un PUT de LEUKOTAC, le pharmacien de son établissement en reçoit systématiquement un exemplaire.

Le pharmacien envoie systématiquement la fiche de demande d'accès au traitement ainsi que les fiches de suivi complétées par le prescripteur lors de chaque visite du patient à l'adresse suivante :

Cellule ATU Leukotac Téléphone : 0 800 08 90 81 Fax : 01 56 59 05 60

E-mail: atu-leukotac@pharma-blue.com

Après avoir reçu de la Cellule ATU Leukotac l'avis favorable de début de traitement avec les initiales du patient ainsi que le numéro d'ATU attribué au patient, le pharmacien peut dispenser sur ordonnance le médicament.

Le pharmacien assure une dispensation bi-mensuelle de LEUKOTAC sur prescription du médecin. Les fiches de déclaration d'effets indésirables du PUT doivent lui permettre de déclarer au laboratoire tout effet indésirable qui lui serait rapporté lors de la dispensation.

Les commandes et la gestion du stock sont sous la responsabilité du pharmacien d'établissement de santé.

### 2.3 Rôle de PHARMA BLUE

La Cellule ATU Leukotac de PHARMA BLUE :

- Fournit un exemplaire de ce PUT aux médecins exerçant dans un établissement de santé public ou privé qui en font la demande et aux pharmaciens concernés ainsi qu'aux CRPV et CAP pour information dès sa mise en place.
- Réceptionne toutes les fiches de demande d'accès au traitement par LEUKOTAC dans le cadre de l'ATU de cohorte.
- Vérifie que les patients répondent aux critères de l'ATU de cohorte (notamment respect des indications et contre-indications).
- Adresse, par fax ou mail, au médecin prescripteur et au pharmacien de l'établissement l'avis favorable d'accès au traitement signé, comprenant l'identification du patient par les trois premières lettres du nom et les deux premières lettres du prénom, la date de naissance ainsi que le numéro d'ATU attribué au patient. En cas de refus, celui-ci est adressé au médecin et au pharmacien. Une demande d'ATU nominative peut alors éventuellement être formulée pour ce patient à l'ANSM (cf. chapitre 4).
- Honore, dès réception, les commandes émanant du pharmacien hospitalier pour les patients pouvant être inclus dans l'ATU de cohorte.
- Collecte toutes les informations recueillies dans le cadre du PUT, notamment les informations de pharmacovigilance.
- Respecte et applique les obligations réglementaires de pharmacovigilance décrites au chapitre 3.3,
- Partage les informations de pharmacovigilance avec l'ANSM,
- Analyse toutes les informations de sécurité et d'efficacité recueillies et transmet un rapport de synthèse, tous les 3 mois, à l'ANSM ainsi qu'au CRPV en charge du suivi national.
- Rédige tous les 3 mois, un résumé de ces rapports et le diffuse, après validation par l'ANSM, aux prescripteurs et aux pharmaciens d'établissement de santé ainsi qu'aux CRPV et CAP pour information.

### 3 PHARMACOVIGILANCE

### 3.1 Rôle des professionnels de santé

### 3.1.1 Qui déclare ?

Tout médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme ou pharmacien ayant eu connaissance d'un effet indésirable susceptible d'être dû au médicament en ATU, doit en faire la déclaration. Tout autre professionnel de santé peut également déclarer.

### 3.1.2 Que déclarer ?

Tous les effets indésirables, graves et non graves, y compris en cas de surdosage, de mésusage, d'abus, d'erreur médicamenteuse, et d'exposition professionnelle.

Une exposition au cours de la grossesse ou de l'allaitement est aussi à signaler.

### 3.1.3 Quand déclarer ?

Tous les effets indésirables doivent être déclarés dès que le professionnel de santé en a connaissance.

### 3.1.4 Comment déclarer ?

La déclaration se fait à l'aide de la fiche de déclaration d'effets indésirables (cf. Annexes B). En cas d'arrêt de traitement, remplir également la fiche d'arrêt de traitement (cf. Annexes B). En cas de grossesse, remplir également la fiche de signalement de grossesse (cf. Annexes B).

### 3.1.5 A qui déclarer ?

Déclarer à :

Cellule ATU Leukotac

Tel: 0 800 08 90 81 Fax: 01 56 59 05 60

E-mail: atu-leukotac@pharma-blue.com

### 3.2 Rôle des patients et/ou des associations de patients

Le patient ou son représentant légal ou la personne de confiance qu'il a désignée ou les associations agréées que pourrait solliciter le patient peuvent déclarer :

- les effets indésirables que le patient ou son entourage suspecte d'être liés à l'utilisation d'un ou plusieurs médicaments, y compris lors de la grossesse ou de l'allaitement,
- les cas d'abus, de mésusage, de pharmacodépendance, d'erreurs médicamenteuses et de surdosages.

### Comment déclarer ?

Le plus tôt possible, après la survenue du ou des effets indésirables : sur le site de l'ANSM, www.ansm.sante.fr, rubrique Déclarer un effet indésirable

### 3.3 Rôle de PHARMA BLUE

PHARMA BLUE collecte les informations de pharmacovigilance recueillies par les professionnels de santé et respecte les obligations réglementaires de pharmacovigilance :

# 3.3.1 Transmission immédiate à l'ANSM des effets indésirables dont PHARMA BLUE a connaissance

PHARMA BLUE a l'obligation de transmettre à l'ANSM (par voie électronique directement ou via EudraVigilance module EVPM) tous les effets indésirables ayant été portés à sa connaissance et survenus :

- en France,
- dans un pays hors Union Européenne,
- et pour les cas survenus dans les autres pays de l'Union Européenne de s'assurer de leur transmission à EudraVigilance selon les procédures en vigueur dans le pays de survenue.

Le laboratoire et le CRPV en charge du suivi national définissent ensemble les modalités pratiques de transmission de ces cas.

Ces modalités ne concernent pas la transmission d'observations d'effets indésirables suspects, inattendus et graves (SUSARs), survenus dans le cadre d'essais cliniques interventionnels.

En cas d'effet indésirable grave (quel que soit le pays de survenue et son cadre d'utilisation) ou de fait nouveau susceptible d'avoir un impact sur le rapport bénéfice/risque du médicament et nécessitant d'adresser rapidement une information aux utilisateurs du médicament en ATU (médecins, pharmaciens, patients), PHARMA BLUE contacte l'ANSM sans délai et lui transmet tout document utile.

### 3.3.2 Transmission des rapports périodiques de synthèse à l'ANSM

PHARMA BLUE établit tous les 3 mois un rapport de synthèse comprenant la description des modalités d'utilisation de LEUKOTAC, les informations relatives à l'efficacité et à la sécurité qui comprend l'ensemble des effets indésirables (graves et non graves) et des données d'efficacité recueillies ainsi que toute information utile à l'évaluation du rapport bénéfice/risque lié à l'emploi du médicament.

Ce rapport de synthèse accompagné d'un projet de résumé est transmis par PHARMA BLUE tous les 3 mois à l'ANSM par courrier et par mail (atu@ansm.sante.fr) et au CRPV en charge du suivi national.

Après validation par l'ANSM, PHARMA BLUE transmet tous les 3 mois le résumé de ce rapport aux médecins, aux pharmaciens concernés ainsi qu'à l'ensemble des CRPV et CAP. Ce résumé est également diffusé sur le site Internet de l'ANSM.

### 3.4 Rôle de l'ANSM

### L'ANSM

- Prend connaissance des informations qui lui sont transmises par PHARMA BLUE ainsi que par le CRPV en charge du suivi national et prend toute mesure utile de manière à assurer la sécurité des patients et le bon usage du médicament,
- Informe PHARMA BLUE de tout effet indésirable grave qui lui aurait été notifié ou déclaré directement,
- Valide le résumé des rapports périodiques de synthèse établi par PHARMA BLUE avant sa diffusion par ce dernier,
- Diffuse sur son site Internet (<u>www.ansm.sante.fr</u>) le RCP, la notice destinée aux patients, le PUT ainsi que les résumés des rapports de synthèse.

### 3.5 Rôle du CRPV désigné responsable du suivi national

Le CRPV de Limoges est désigné responsable du suivi national des effets indésirables rapportés avec LEUKOTAC.

Il est destinataire (via PHARMA BLUE) des effets indésirables graves transmis à l'ANSM, des rapports périodiques de synthèse et des résumés et exerce un rôle d'expert pour l'analyse de ces documents. Il peut demander à PHARMA BLUE de lui fournir toute information complémentaire nécessaire à l'évaluation.

### 4 ATU nominatives

Dans le cas d'un patient ne pouvant être traité dans le cadre de l'ATU de cohorte, le prescripteur hospitalier peut, par l'intermédiaire du pharmacien d'établissement de santé, faire une demande d'ATU nominative auprès de l'ANSM.

Pour ce faire, le médecin hospitalier adresse la demande d'ATU nominative par télétransmission via l'application e-saturne (cf bonnes pratiques de demande d'ATUn avec e-saturne : www.ansm.sante.fr, rubrique ATU) en justifiant la demande et en précisant l'anamnèse et les traitements déjà utilisés. Cette demande est accompagnée de la fiche de demande initiale d'accès au traitement par LEUKOTAC dans le cadre de l'ATU de cohorte et du refus correspondant.

Dans le cadre de ces ATU nominatives, le suivi des patients et la déclaration des effets indésirables doit être conforme aux procédures décrites dans ce Protocole d'Utilisation Thérapeutique et de recueil d'informations. Un engagement sur ces points doit être fourni lors de la demande d'ATUn auprès de l'ANSM.

### **ANNEXES**

### Annexe A: Note d'information destinée au patient

Annexes B: Fiches de suivi médical

- Annexe B1 : Fiche de demande d'accès au traitement
- Annexe B2 : Fiche de suivi (visite à J9) et demande de poursuite de traitement
- Annexe B3 : Fiche de suivi (visite à J29)
- Annexe B4 : Fiche de suivi (visite à M3, M6) ou dernière visite
- Annexe B5 : Fiche d'arrêt de traitement
- Annexe B6 : Fiche de déclaration d'effet indésirable
- Annexe B7 : Fiche de signalement de grossesse

٦	1	1	Δ	ח	റ	$\sim$	റാ	21	V	Λ1

Annexe A : Note d'information destinée au patient

### Note d'information destinée au patient

Dans le cas où le patient est dans l'incapacité de prendre connaissance de cette information, celle-ci est donnée à son représentant légal ou, le cas échéant, à la personne de confiance qu'il a désignée.

A remettre au patient avant toute prescription

### **AUTORISATION TEMPORAIRE D'UTILISATION DE COHORTE**

LEUKOTAC (inolimomab)
1 mg/mL, solution à diluer pour perfusion

Votre médecin vous a proposé un traitement par LEUKOTAC.

Cette note a pour objectif de vous informer sur le traitement qui vous est proposé. Elle comprend :

- 1) une information générale sur les Autorisations Temporaires d'Utilisation (ATU)
- 2) une information sur LEUKOTAC (notice destinée au patient)
- 3) les modalités de signalement des effets indésirables par le patient
- 4) Information sur le traitement de vos données personnelles

### 1) Informations générales sur les Autorisations Temporaires d'Utilisation (ATU)

INOLIMOMAB est disponible dans le cadre d'une Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) dite de cohorte accordée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) le .../...... Il s'agit d'un dispositif qui permet la mise à disposition précoce en France d'un médicament ne disposant pas d'autorisation de mise sur le marché (AMM). La sécurité et l'efficacité LEUKOTAC dans la maladie dont vous souffrez sont d'ores et déjà fortement présumées.

Ce médicament n'ayant pas encore d'AMM en France, son utilisation dans le cadre de l'ATU est soumise à une procédure de surveillance étroite de son efficacité et de sa sécurité par l'ANSM.

L'utilisation du médicament et la surveillance de tous les patients traités se fait en conformité avec le Protocole d'Utilisation Thérapeutique (PUT) validé par l'ANSM. Des données concernant tous les patients traités sont collectées et transmises à l'ANSM tous les 3 mois. Un résumé de ces rapports est régulièrement publié par l'ANSM sur son site internet (www.ansm.sante.fr).

### 2) Informations sur INOLIMOMAB (notice destinée au patient)

Vous trouverez ci-après le texte de la notice destinée au patient, disponible également dans chaque boite de médicament. Cette notice contient des informations importantes pour votre traitement et vous devez la montrer à tous les médecins que vous pouvez être amené à consulter.

### 3) Les modalités de signalement des effets indésirables par le patient

Le patient ou son représentant mandaté (parent d'un enfant, associations agréées sollicitées par le patient) peut déclarer les effets indésirables qu'il, ou son entourage, suspecte d'être liés à l'utilisation d'un ou plusieurs médicaments, y compris lors de la grossesse ou de l'allaitement.

Les cas d'abus, de mésusage, de pharmacodépendance, d'erreurs médicamenteuses et de surdosages font également l'objet d'une déclaration.

La déclaration doit-être faite le plus tôt possible après la survenue de l'évènement, sur le site internet de l'ANSM, <u>www.ansm.sante.fr</u>, rubrique déclarer un effet indésirable.

Il est indispensable que l'ANSM et le réseau des CRPV puissent avoir accès à l'ensemble des données médicales vous concernant pour procéder à une évaluation du lien entre le médicament et l'effet indésirable

que vous avez constaté. Aussi, il est important que vous puissiez joindre à la déclaration tous les documents permettant de compléter votre signalement (comptes rendus d'hospitalisation, examens complémentaires...), sachant qu'ils seront utilisés dans le respect de la confidentialité.

Il est toutefois possible que ce que vous pensez être un effet indésirable soit en fait un nouveau symptôme de votre maladie, susceptible de modifier le diagnostic ou de nécessiter une modification de votre prise en charge. Dans tous les cas, nous vous encourageons à vous rapprocher de votre médecin pour qu'il vous examine et, le cas échéant, qu'il fasse lui-même la déclaration de l'effet indésirable. Vous pouvez également vous adresser à votre pharmacien afin qu'il déclare l'effet indésirable ou qu'il vous aide à remplir ce formulaire.

### 4) Information sur le traitement de vos données personnelles

Votre médecin devra remplir des documents qui permettront de recueillir des informations notamment sur la sécurité d'emploi et l'efficacité du LEUKOTAC lors de votre traitement. Toutes ces informations confidentielles seront transmises à PHARMA BLUE et ElsaLys Biotech SA et pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Sur tout courrier vous concernant, vous ne serez identifié que par les trois premières lettres de votre nom et les deux premières lettres de votre prénom, ainsi que par votre date de naissance. PHARMA BLUE et ElsaLys Biotech SA traitent vos données conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment la réglementation générale sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016 et la loi "Informatique et Libertés", modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018. Le traitement de vos données personnelles a pour but de recueillir, d'enregistrer, d'examiner, de suivre, de documenter, de transmettre et de préserver les données relatives à l'accès, à l'initiation, au suivi et à l'interruption des prescriptions du LEUKOTAC dans le cadre de l'ATU de cohorte. Les informations seront régulièrement transmises à l'ANSM qui assure une surveillance nationale de l'utilisation du LEUKOTAC avec l'aide du Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) de Limoges en charge du suivi national.

En application de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », vous pouvez à tout moment avoir accès, par l'intermédiaire de votre médecin, aux informations informatisées vous concernant et vous pourrez user de votre droit de rectification auprès de lui. Bien sûr, votre décision d'accepter un traitement par LEUKOTAC est totalement libre et vous pouvez refuser le traitement si vous le souhaitez.

Il est justifié par l'intérêt public d'assurer la sécurité des médicaments et le respect de ses obligations au titre des articles L5121-12-1 et suivants du Code de la santé publique.

### Quelles sont les données collectées ?

Votre prescripteur doit fournir des renseignements sur votre état de santé lorsqu'il demande l'accès à un traitement, comme les antécédents de la maladie, les antécédents personnels ou familiaux, la pathologie ou les événements associés, les traitements concomitants, les renseignements sur la prescription et l'utilisation des médicaments ainsi que la stratégie thérapeutique adoptée par le prescripteur, les examens médicaux et leurs résultats, la tolérance initiale, la nature et la fréquence des événements indésirables du traitement.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en ligne ou par courrier au 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Évidemment, votre décision d'accepter le traitement par LEUKOTAC est entièrement volontaire et vous pouvez refuser le traitement si vous le désirez.

Durée de conservation : PHARMA BLUE et ElsaLys Biotech SA conserveront vos données dans un délai de 2 ans suivant l'approbation par l'ANSM du dernier résumé du rapport de synthèse que PHARMA BLUE doit envoyer. Ces données sont ensuite archivées au niveau intermédiaire pendant 10 ans après l'expiration de l'autorisation de mise sur le marché.

Transferts en dehors de l'Union européenne : par dérogation aux règles régissant les transferts, PHARMA BLUE et ElsaLys Biotech SA peuvent être amenées à transférer vos données à des autorités de santé publique situées en dehors de l'Union européenne, uniquement si ce transfert est justifié par une raison importante d'intérêt public, reconnue par la législation européenne.

### Annexes B : Fiches de suivi médical

- Annexe B1 : Fiche de demande d'accès au traitement
- Annexe B2 : Fiche de suivi (visite à J9) et demande de poursuite de traitement
- Annexe B3 : Fiche de suivi (visite à J29)
- Annexe B4 : Fiche de suivi (visite à M3, M6 ou dernière visite)
- Annexe B5 : Fiche d'arrêt de traitement
- Annexe B6 : Fiche de déclaration d'effet indésirable
- Annexe B7 : Fiche de signalement de grossesse

0.0114DOC021 v	Λ1	

Fiche B1 de demande d'accès au traitement

	LEUKOTA	AC - Autorisat	tion Temporaire d'Utilisat	ion de col	norte
Fiche B1 de d	lemande d'acc	ès au traite	ement		
Date de demand	ا اا ا ا ا	11 1 1 1	T		page 1/3
		_	_l 		
Initial		_   <b>-</b>    om- Prénom)	Date de naissance :	_     . MM/AAA	
Sexe du	•	,	Poids : k	g	
Pour les patients	en âge de proci	réer utilisation	n d'une méthode efficace		•
GREFFE DE CELL	ULES SOUCHES I	<u>HEMATOPOÏET</u>	<u> </u>	Date :	_
Indication de l'allog	<u>greffe</u> :				
Type de greffe réal	isée : CSH moelle,	périphériques	, haplo, tri… :		
Type de conditionr	nement :				
GvHD AIGUE:	□Non	□ Oui □	Date de début :   _		_   <i>JJ/MM/AAAA</i>
Score De Glucksk	oerg à la date de d	demande du tı	raitement		
				7	
Peau (Stade 1 à 4)	Foie (Stade 0 à 4)	Intestin (Stade 0 à 4)	Glucksberg (Grade I à IV)		
		<u>                                     </u>	<u>  </u>		
	1	<u>l</u>		_	
TRAITEMENTS A	NTERIEURS de la	GvHD			
Traitement initial	par corticoïdes d	e l'épisode ac	tuel de GvHD aiguë		
□ Oui	□ Non S	<b>i Oui</b> merci de	préciser :		
Nom du produit	Doto dál	4	Doto ovrôt		Pacalagia
Nom du produit	Date dél	out	Date arrêt		Posologie
		_			
	<u> </u>			_	
Traitements comp		_			
□ Oui	□ Non S	<b>6i Oui</b> merci de	preciser:		
Nom du produit	Date dél	out	Date arrêt		Posologie
				1 1 1	
	-	_		_	
		_	_    _ _	_	

## **LEUKOTAC** - Autorisation Temporaire d'Utilisation de cohorte Fiche B1 de demande d'accès au traitement page 2/3 Résistance ou dépendance aux corticoïdes ■ Non □ Oui Si Oui merci de préciser : ☐ GvHD aiguë progression après 3 jours d'IV de méthylprednisolone (2 mg/kg/jour) ☐ GvHD aiguë persistant après 7 jours d'IV de méthylprednisolone (2 mg/kg/jour) ☐ GvHD aiguë ayant répondu initialement mais récidivant à la réduction / suppression des corticoïdes ☐ Autre: merci de préciser: ..... Autres lignes de traitement de la GvHD résistante/dépendante aux corticoïdes Nom du produit Date début Date arrêt **Posologie** POSOLOGIE LEUKOTAC PRESCRITE EN INDUCTION La posologie standard de LEUKOTAC en traitement d'induction est de 0,3 mg/kg/jour chez l'adulte et de 0,4 mg/kg/jour en pédiatrie pendant 8 jours ou 16 jours en fonction de la réponse à J9 mg/kg/j Date J1 prévue de début de traitement |\_\_|\_| | Posologie: TRAITEMENT(S) CONCOMITTANT(S) SIGNIFICATIFS (e.g. notamment traitement immunosuppresseur) Nom du produit **Posologie** Date de début Indication \_|\_\_| |\_\_| \_|\_\_| |\_\_|

\_|\_\_| |\_\_|

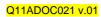
\_|\_\_| |\_\_|

### **LEUKOTAC -** Autorisation Temporaire d'Utilisation de cohorte

### Fiche B1 de demande d'accès au traitement

page 3/3

Nom au Medecin prescripteur :	Nom du Pharmacien :
Service :	Hôpital :
Tel:	Tei .
Fax:	Fax :
Adresse email :	Adresse email :
Date, Cachet et signature du Médecin :	Cachet et signature du Pharmacien :
Merci de bien vouloir adresser cette fiche en joignant l'ordonnance au pharmacien de l'établissement qui se chargera de l'envoyer accompagnée du bon de commande par e-mail ou fax à : Cellule ATU Leukotac atu-leukotac@pharma-blue.com Fax : 01 56 59 05 60	
DEMANDE D'ATU : (réservée à la Cellule ATU)	DATE & SIGNATURE :
☐ ACCEPTEE – N° ATU attribué au patient :	
□ REFUSEE	
MOTIF DU REFUS :	



Fiche B2 de suivi (visite à J9) et de demande de poursuite de traitement

LEUKOTAC - Au	LEUKOTAC - Autorisation Temporaire d'Utilisation de cohorte						
Fiche B2 de suivi (visite à J9) et de dem	ande de pou	ırsuite de traiten	nent		4/0		
Initiales patient :   _		ate de naissand			1/2		
Sexe du patient □ H	□ <b>F</b>	Poids :	kg	.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			
No	' ATU :						
DATE DE LA VISITE A J9:							
Date <b>J1</b> de début de traitement par LEUKOTA	C :   _   _	_	_  <i>JJ/MM/AA</i>	AA			
REPONSE DE LA GVHD A J9 (NIVEAU DE G	EVAD VICILE	COMPAREE ALL	IOUR 1)				
,	WHD AIGUE	COMPAREE AU	JOUR 1)				
Réponse complète (RC) □							
Réponse partielle (RP) □ Réponse mixt	e (RM) □	Absence de répo	onse (AR) □	Progression (P) □			
En cas de réponse NON complète (RP, RM), c Glucksberg à J9:	le progression	n ou d'absence de	e réponse me	erci de préciser le score			
Date J9 JJ/MM/AAAA	Peau (Stade 1 à 4)	Foie (Stade 0 à 4)	Intestin (Stade 0 à 4)	Glucksberg (Grade I à IV)			
_	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>			
Autre précision si besoin :							
ADMINISTRATION DU LEUKOTAC  En cas de réponse complète, le patient passe durant 3 semaines.  En cas de réponse non complète, d'absence de posologie de 0,3 mg/kg/jour chez l'adulte et d'entretien à la posologie de 0,4 mg/kg trois foi	<u>le réponse ou</u> de 0,4 mg/k	<u>ı de progression,</u> kg/jour chez l'enf	le patient reç ant pendant	oit une deuxième inducti	ion à la		
Posologie prescrite à J9 :							
<ul> <li>2eme induction + 2 semaines d'entret</li> </ul>	ien : □ Oui	□ Non siou	ui, merci de	préciser :			
Date début d'induction n°2 :	<i>JJ</i> ,	/MM/AAAA					
Posologie : mg/kg/j							
OU							
3 semaines d'entretien :	<b>□</b> Οι	ui □ Non siou	ui, merci de	préciser :			
Date de début d'entretien :	_ _ _  <i>JJ/</i> /	MM/AAAA					
Posologie : mg/kg							

l	<b>EUKOTAC -</b> Autori	sation Temporaire d'Utilisation de	e cohorte
Fiche B2 de suivi (visite	à J9) et de demand	de de poursuite de traitement	
			page 2/2
Initiales par	tient :   _  -   (Nom- Prénor	m)	 MM/AAAA
Poic	ls: kg	N° ATU :   _	
RECHUTE DE LA MALAD	DIE D'ORIGINE		Oui* □ Non □
*Si oui, merci de préciser c	late de rechute :		AA
DECES			
Le patient est-il décédé ? *Si oui, merci de compléte		Oui* □ Non □	
ARRET DU TRAITEMENT	·:		
Y a-t-il eu un arrêt pre	<u>ématuré définitif du t</u>	raitement?	Oui* □ Non □
*Si oui, merci de compléte	r la « <b>fiche d'arrêt c</b>	le traitement » (Annexe B5)	
TOLERANCE			
Y a-t-il eu apparition o	d'un effet indésirable	?	Oui* □ Non □
*Si oui, merci de compléte	r la « <b>fiche de décla</b>	aration d'effet indésirables » (A	innexe B6)
TRAITEMENT(S) CONCOMIT ex. GvHD chronique ou rechu			sseur et traitement des complications
Nom du produit	Posologie	Date de début	Indication
Nom du Médecin prescripte	ur ·	Non	n du Pharmacien :
	ui .		
Hôpital : Service :		Hôp	
Tel:		Tel	
Fax :		Fax	:
Adresse email : Date :		Adre	esse email :
Cachet et signature du Médec	cin:	Cac	het et signature du Pharmacien :
-		Pardannana au mhaire	
Merci de bien vouloir adresser co l'établissement qui se chargera de e-mail à la Cellule ATU Leukotac : F	l'envoyer accompagnée	du bon de commande par fax ou	

Fiche B3 de suivi (visite à J29)

LEUKOTAC - Autorisation Temporaire d'Utilisation de cohorte					
Fiche B3 de suivi (visite à J29)				page 1/2	
Initiales patient :    (Nom- P	rénom)			 //AAAA	
Sexe du patient : ☐ H			s:	kg	
N	° ATU :				
DATE DE LA VISITE A J29 :                      JJ/MM/AAAA REPONSE DE LA GVHD A J29 (NIVEAU DE GVHD AIGUË COMPAREE AU JOUR 1)					
Réponse complète (RC) □ Réponse partielle (RP) □ Réponse mixte (RM) □					
Absence de réponse (AR □ Progression		•	,		
En cas de réponse NON complète (RP, RM, A		e préciser le scor	e Glucksberg	à J29:	
Date JJ/MM/AAAA	Peau (Stade 1 à 4)	Foie (Stade 0 à 4)	Intestin (Stade 0 à 4)	Glucksberg (Grade I à IV)	
		<u> </u>	II		
Autre précision si besoin :					
SURVENUE DE GvHD chronique				Oui* □ Non □	
*Si oui, merci de préciser : date de survenu	ıe :   _		JJ/MM/AAAA		
☐ GvHD limitée ☐ GvHD étendue	□ inc	onnu			
RECHUTE DE LA MALADIE D'ORIGINE				Oui* □ Non □	
*Si oui, merci de préciser date de rechute :	_	_      JJ,	/MM/AAAA		
DECES					
Le patient est-il décédé?  *Si oui, merci de compléter la « fiche d'arr	êt de traitem	ent » (Annexe B	5)	Oui* □ Non □	
ARRET DU TRAITEMENT :					
Y a-t-il eu un arrêt prématuré définitif	du traitement	?		Oui* □ Non □	
*Si oui, merci de compléter la « fiche d'arı	êt de traitem	ent » (Annexe B	5)		
TOLERANCE					
Y a-t-il eu apparition d'un effet indésira	able ?			Oui* □ Non □	
*Si oui, merci de compléter la « fiche de déclaration d'effet indésirables » (Annexe B6)					

	EUKOTAC - Autorisa	ation Temporaire d'Utilisation de	cohorte
Fiche B3 de suivi (visite	à J29)		
			page 2/2
Initiales par	tient :   _  -  _	_   Date de naissance :	  _   _
	(Nom- Prénom)		MM/AAAA
	N° ATU	:	
		IFS (autre traitement GvHD aigu u rechute de la maladie d'origine	ë, traitement immunosuppresseur et )
Nom du produit	Posologie	Date de début	Indication
Nom du Médecin prescripte	ur :	Nom du Pharmac	en :
Hôpital :		Hôpital :	
Service : Tel :		Tel :	
Fax :		Fax :	
Adresse email :		Adresse email :	
Date:		Cachet et signature	e du Pharmacien :
Cachet et signature du Médeo	cin:		

Merci de bien vouloir adresser cette fiche de suivi par fax ou e-mail à la Cellule ATU Leukotac : Fax : 01 56 59 05 60 ; <a href="mailto:atu-leukotac@pharma-blue.com">atu-leukotac@pharma-blue.com</a>



Fiche B4 de suivi (visite à 3 mois, à 6 mois et dernière visite)

LEUKOTAC - Autorisation Temporaire d'Utilisation de cohorte					
Fiche B4 de suivi (visite à 3 mois, à	6 mois, ou	dernière visite	·)	page 1/2	
Initiales patient :   _  -     ☐ H ☐ F Poids :	_  Da	ate de naissanc	e:   _		
□ VISITE A 3 MOIS □ VISITE A 6 MOIS	□ DE	ERNIERE VISITE			
DATE DE LA VISITE DE SUIVI :	_	_  <i>JJ/MM/AAAA</i>			
REPONSE DE LA GVHD A M3/M6/DERNIER PRECEDENTE)	E VISITE (NI	VEAU DE GvHD /	AIGUË COM	PAREE A LA VISITE	
Réponse complète (RC) □ Réponse p	partielle (RP)	□ Répons	e mixte (RM)		
Absence de réponse (AR) ☐ Progression	on (P) 🗆				
En cas de réponse NON complète (RP, RM, A	.R, P), merci (	de préciser le sco	re Glucksber	g à M3/M6/DERNIERE VISITE:	
Date JJ/MM/AAAA	Peau (Stade 1 à 4)	Foie (Stade 0 à 4)	Intestin (Stade 0 à 4)	Glucksberg (Grade I à IV)	
		<u> </u>	<u>  </u>	<u>  </u>	
DECES Le patient est-il décédé :  *Si oui, merci de compléter la <b>« fiche d'arrêt de traitement »</b> (Annexe B5)					
TOLERANCE Y a-t-il eu apparition d'un effet indésirable ?  *Si oui, merci de compléter la « fiche de déclaration d'effet indésirables » (Annexe B6)					
*Si oui, merci de préciser : date de survenue :  ☐ GvHD limitée ☐ GvHD étendue ☐	_     ⊒ inconnu	_      J	Oui* □ <i>I/MM/AAAA</i>	Non □	
RECHUTE DE LA MALADIE D'ORIGINE *Si oui, merci de préciser date de rechute :	_       _	JJ/M	Oui* □ <i>M/AAAA</i>	Non □	

Initiales patient:		LEUKOTAC - Auto	risation Temporaire d'Utilisat	ion de cohorte
RAITEMENT(S) CONCOMITANT(S) SIGNIFICATIFS (autre traitement GvHD aiguë, traitement immunosuppresseu aitement des complications ex. GvHD chronique ou rechute de la maladie d'origine)  Nom du produit  Posologie  Date de début  Indication	Fiche B4 de suivi (vis	ite à 3 mois, à 6 n	nois, ou dernière visite)	page 2/2
RAITEMENT(s) CONCOMITANT(s) SIGNIFICATIFS (autre traitement GvHD aiguë, traitement immunosuppresseu aitement des complications ex. GvHD chronique ou rechute de la maladie d'origine)  Nom du produit  Posologie  Date de début  Indication	Initiales patient :  _		Date de naissance :  _	
Nom du produit Posologie Date de début Indication	□Н □	F Poids:	kg N° ATU :	
Nom du produit  Posologie  Date de début  Indication				
Nom du produit Posologie Date de début Indication				
Nom du produit  Posologie  Date de début  Indication				
Nom du Médecin prescripteur :  Hôpital :  Service :  Fel :  Fax :  Adresse email :  Adresse email :  Adresse email :	·	·	-	,
Iom du Médecin prescripteur : Iôpital : Bervice : Fel : Fax : Adresse email : Date : Cachet et signature du Pharmacien :	Nom du produit	Posologie	Date de début	Indication
lom du Médecin prescripteur :  ôpital :				
lom du Médecin prescripteur :  lôpital : ervice : el : ax :  dresse email : ate :  Nom du Pharmacien : Hôpital : Fâx : Adresse email : Cachet et signature du Pharmacien :				
lom du Médecin prescripteur :  ôpital :				
lom du Médecin prescripteur :  lôpital : ervice : el : ax :  dresse email : ate :  Nom du Pharmacien : Hôpital : Fâx : Adresse email : Cachet et signature du Pharmacien :		1		
lom du Médecin prescripteur :   lôpital :				
Hôpital:  Service:  Fel:  Fax:  Adresse email:  Date:  Cachet et signature du Pharmacien:				
Hôpital: Service: Fel: Tel: Fax:  Adresse email:  Oate:  Cachet et signature du Pharmacien:				
Hôpital: Service: Fel: Cax:  Adresse email:  Date:  Hôpital:  Hôpital:  Hôpital:  Adresse email:  Cachet et signature du Pharmacien:				
Hôpital : Hôpita				
Hôpital : Hôpita				
Hôpital: Service: Fel: Cax:  Adresse email:  Date:  Hôpital:  Hôpital:  Hôpital:  Adresse email:  Cachet et signature du Pharmacien:				
dresse email :  Adresse email :  Cachet et signature du Pharmacien :		ur:		cien :
ax :  dresse email :  ate :  Cachet et signature du Pharmacien :	ervice :			
ate : Cachet et signature du Pharmacien :				
Cachet et signature du Pharmacien :			Adresse email :	
	ate:		Cachet et signatu	ıre du Pharmacien ;
	achet et signature du Médeo	oin :	<b>G</b> 440.151 G1 G1.3.151	iio da i namasion .

Merci de bien vouloir adresser cette fiche de suivi par fax ou e-mail à Cellule ATU Leukotac : atu-leukotac@pharma-blue.com; fax : 01 56 59 05 60;

Fiche B5 d'arrêt de traitement

LE	LEUKOTAC - Autorisation Temporaire d'Utilisation de cohorte								
B5 Fiche d'arrêt de traitement									
	page 1/1								
Initiales patient :   _  -    Date de naissance :               (Nom- Prénom) MM/AAAA									
Sexe du patient : □ H □ F Poids : kg									
	N° ATU :								
	·								
Date de début du traitement	JJ/MM/AAAA								
Date de l'arrêt du traitement	JJ/MM/AAAA								
Posologie lors de l'arrêt du traitement	mg/kg/jour								
Réponse de la GvHD au moment de l'arrêt (niveau	Réponse complète □ Réponse partielle □								
de GvHD aiguë comparée au jour 1)	Réponse mixte □ Absence de réponse □ Progression □								
Niveau de GvHD à l'arrêt du traitement	Peau   Foie   Intestin   Glucksberg   (stade 0 à 4)   (stade 0 à 4)   (stade 0 à 4)   (grade I à IV)								
	JJ/MM/AAAA								
Motifs de l'arrêt du traitement	□ Survenue d'un effet indésirable*								
transmont	□ Décès : Date du décès   _								
	☐ Décès relié à LEUKOTAC* ☐ Décès relié à la GvHD								
	☐ Décès relié à LEUKOTAC ni à la GvHD :								
	Cause:								
	□ Progression de la maladie,								
	□ Nouveau traitement programmé, précisez :								
	□ Souhait du patient d'interrompre le traitement								
	□ Autre, précisez :								
	* Complétez la fiche de déclaration correspondante								
Name de 885 de ete como e estado en	New de Diamesta								
Nom du Médecin prescripteur	: Nom du Pharmacien :								
Hôpital : Service :	Hôpital :								
Гel :	Tel:								
-ax:	Fax :								
Adresse email :	Adresse email :								
Date :	Cachet et signature du Pharmacien :								
Cachet et signature du Médecin									

Merci de bien vouloir adresser cette fiche d'arrêt de traitement par fax ou e-mail à :

Cellule ATU Leukotac : atu-leukotac@pharma-blue.com; fax : 01 56 59 05 60; Fiche B6 de Déclaration d'effet indésirable

Transmettre cette fiche à :

Cellule ATU Leukotac Fax: 01 56 59 05 60

e-mail: atu-leukotac@pharma-blue.com

### LEUKOTAC

Autorisation Temporaire d'Utilisation de cohorte Fiche D6 de déclaration d'effet indésirable

Patient trait	é									
Nom (3 premi	ères lettres)			Pr	énom (2	premières	lettres)	lll		
Numero d'ATL	J	_ _ _	II	Date de naissance : (mois et année) ou						
				âge (à	l'appari	tion de l'e	effet) _	ar	ns	
				ou groupe d'âge						
				3 -	.,	,				
						Taille :		em.		
Sexe □ M	□F	Poids :	kg			i ailie		JIII		
		facteurs ayan	_	iser la	surven	ue de l'e	ffet ind	ésirable		
Desc	ription		de début nm-aaaa	Date de fin  jj-mmm-aaaa  En cours au mome la survenue de l'e indésirable ?					enue de l'effet	
							□ oui □ non			
								□ oui □ non		
							□ oui I	□ non		
				_				□ oui I	□ non	
				oui					□ non	
Informations	sur le traitem	nent par <u>LEUKO</u>	<u>TAC</u>							
Posologie	Numéro de lot	Date de début du traitement (jj/mmm/aaaa)	Action pri date	ise et	Régres / des E	sion de l(s) ?	Réintr du pro	oduction oduit	Date de l'arrêt définitif après réintroduction (si applicable)	
			☐ Aucune ☐ Interrup le// ☐ Arrêt le// ☐ Réducti	otion —	□ oui □ non □ incor □ Non applical		☐ Non applica ☐ inco ☐ non ☐ oui Si oui de/des ☐ inco	able onnue récidive s El	jj - mmm - aaaa □ Non applicable	
			Augmenta le//_				□ non			

Autre médica	ament susceptib	le d'être impliq	ıué				
Posologie	Numéro de lot	Date de début du traitement (jj/mmm/aaa a)	Action prise et date		Régression de / des El(s) ?	n Réintroduction du produit	Date de l'arrêt définitif après réintroduction (si applicable)
			□ Aucune □ Interruption le □/_/_ □ Arrêt le/, □ Réduction le □/_/_ □ Augmentation □/_/_	/	□ oui □ non □ inconnu □ Non applicable	□ Non applicable e □ inconnue □ non □ oui Si oui récidive de/des EI □ inconnue □ non □ oui	□ Non applicable
Traitements	de l'effet indésira	ble					
Nom	Voie d'administration	Posologie	Date de début	Da	ate de fin	Indica	tion
NA Salina and a salina					11-66-( !15-	inable) Out New	
			ant les traitement	s ae		•	inconnu
Nom	Voie d'administration	Posologie	Début d'utilisation	ďι	Fin Itilisation	Indica	tion
Examens et t	ests complémen	taires Oui N	Non inconnu (S	i oui.	ioianez les	résultats anonymise	és à cette fiche)
Туре	Date	Résultats ave	•		male	Normale haute	,
	jj-mmm-aaaa	Resultats ave		bas		Normale flaute	
Bilirubine totale							
ASAT							
ALAT							
Autres :							

Effet(s) indésirable(s)						
Effet indésirable 1	Effet indésirable 2		Effet indésirable 3			
Description (préciser la chronologie, les traitements et l'évolution) :	Description (préciser la traitements et l'évolution		Description (préciser la chronologie, les traitements et l'évolution) :			
Date de survenue : Date de fin : Diagnostic :	Date de survenue : Date de fin : Diagnostic :		Date de survenue : Date de fin : Diagnostic :			
Lien de causalité avec LEUKOTAC	Lien de causalité ave	C LEUKOTAC	Lien de causalité avec LEUKOTAC			
□ Oui	□ Oui		□ Oui			
□ Non	□ Non		□ Non			
Gravité	Gravité		Gravité			
☐ Hospitalisation ou prolongation	☐ Hospitalisation ou	prolongation	☐ Hospitalisation ou prolongation			
d'hospitalisation	d'hospitalisation	liditá narmananta	d'hospitalisation			
☐ Incapacité ou invalidité permanente	☐ Incapacité ou inval	•	☐ Incapacité ou invalidité permanente			
☐ Mise en jeu du pronostic vital	☐ Mise en jeu du pro		☐ Mise en jeu du pronostic vital			
☐ Décès : préciser la cause dans la	□ Décès : préciser la section "description"	cause dans la	☐ Décès : préciser la cause dans la			
section "description"	☐ Anomalie ou malfo	rmation	section "description"			
☐ Anomalie ou malformation	congénitale	mation	☐ Anomalie ou malformation			
congénitale	☐ Autre situation méd	dicale grave	congénitale			
☐ Autre situation médicale grave	☐ Non grave	alcalo glavo	☐ Autre situation médicale grave			
☐ Non grave			☐ Non grave			
Evolution	Evolution		Evolution			
□ Guérison	☐ Guérison		□ Guérison			
□ sans séquelle	☐ sans séque	elle	□ sans séquelle			
□ avec séquelles	□ avec séque	elles	□ avec séquelles			
□ en cours	□ en cours		□ en cours			
☐ Sujet encore non rétabli	☐ Sujet encore non ré	tabli	☐ Sujet encore non rétabli			
☐ Inconnue	☐ Inconnue		☐ Inconnue			
□ Décès :	☐ Décès :		□ Décès :			
□ dû à l'effet	□ dû à l'effet		□ dû à l'effet			
□ non lié à l'effet	☐ non lié à l'e	effet	□ non lié à l'effet			
Date du décès	Date du décès		Date du décès			
jj-mmm-aaaa	mm-aaaa	jj-mmm-aaaa				
Identification du notificateur						
Nom:Prénom:		Signature				
Spécialité :						
Adresse :		Date :				

Fiche B7 Signalement de grossesse

### Transmettre cette fiche à :

Cellule ATU Leukotac Fax: 01 56 59 05 60

e-mail: atu-leukotac@pharma-blue.com

# LEUKOTAC Autorisation Temporaire d'Utilisation de cohorte Fiche D7 de signalement de grossesse (début de grossesse)

Identification	du patient							
Nom (3 premières lettres) III Numéro d'ATU IIII								
Prénom (2 pre	mières lettres) II	iI						
Données sur l	a mère							
Initiales de la Mère	Age / Date de Naissance (mm/aaaa)	Poids		Date dernières Menstruations		de test de esse positif	Date estimée d'accouchement	
Historique mé abus etc.):	edical (incluant nai	ssance / ar	nomalies génd	étiques,	consomr	nation d'alco	ol, tabac, autres	
Date de Début		Da	ite de Fin	Etat Médical			I	
Autres tests d	le laboratoire et ir	nterventio	ns : ex. test a	anténata	al, résult	ats d'autops	ie etc.:	
Date de Test	Nom du Test		R	ésultat /	sultat / Commentaire			
Merci d'enregis	les grossesses pr strer le nombre de ns complémentaire	e grossesse	es précédente	es en fo	·		ci-dessous et fournir	
Naissance normale			,	Avortement spontané (<20 semaines)				
Mort-né A					Avortement programmé			
Anomalies	s congénitales			-	Travail avant terme (<37 semaines)			
Autres complications, spécifier:					Résultat inconnu			

Traitements							
15T15TMerci d'entrer to grossesse ou l'allaitement		nédicaments	pris par	le sujet	dans les 3 mois pré	cédents p	endant la
grossesse ou ranaitement	<u> </u>	T	T			T	
Nom du médicament	Dose	Fréquence		e/site nistration	Indication	Da	ates
(N° de lot si connu)			a aami	nistration		Début	Fin
							<u>.                                    </u>
Historique du père							
Enregistrer tout évèneme	ont módi	ool du pàra d	do nouv		v problàmos à la no	iccopoc	nomolios
congénitales, consommat						issailce, a	anomanes
Autres informations							
Identification du notifica	40.11						
identification du notifica	iteur						
Nom:				Signatur	e		
Prénom:			_				
Spécialité :				Date :			
Adresse :							

### Transmettre cette fiche à :

Cellule ATU Leukotac Fax: 01 56 59 05 60

e-mail: atu-leukotac@pharma-blue.com

# LEUKOTAC Autorisation Temporaire d'Utilisation de cohorte Fiche D7 de signalement de grossesse (bilan de grossesse)

Identification	n du patient							
Nom (3 prem	ières lettres)	III_	_l		Numér	o d'ATU III		
Prénom (2 pr	emières lettres) I	II						
L								
Dannésa	. 1							
Données su	r la mere							
Initiales de la Mère	Age / Date de Naissance (mm/aaaa)	Poids		Date de menstru		Date de test de grossesse positif	Date estimée d'accouchement	
STA	TUT DE LA GROS	SESSE			STATU	T DU FOETUS		
Cod	her selon le statut			Cocher selon le statut				
En cours					Normal			
Accouchement normal *- âge gestationnel :					Anormal**			
Avo	rtement précoce**					: ex. Naissance érine / mort-né**	prématurée, mort	

Complications - Détails ci-dessous

<sup>\*</sup>Inclus (ex. forceps) délivrance sans complicationPP

<sup>\*\*</sup> Signalé comme effet indésirable grave

Données sur le nouveau-né									
Date accouchement / Mort intra-utérine / Avortement	Age gestationnel	Sexe du bébé	Poids de naissance (kg)	Taille à la naissance (cm)	Apgar Scores (0-10)				
Allaitement du Nouve	eau-né Oui □ N	lon □							
Autres informations									
Identification du notif	ficateur								
Nom:			Signature	÷					
Prénom:									
Spécialité :			Date :						
Adresse :									